

ENTRETIEN DE LA MAISON ET TRAVAUX MENAGERS



L'entretien de la maison concerne :

- L'intérieur du domicile, les balcons et terrasses mais exclut les équipements spécialisés ou extérieurs tels que les chéneaux, piscines, terrains de tennis.
- Des prestations courantes d'entretien mais exclut des prestations spécialisées telles que le ponçage et la vitrification des parquets, le nettoyage des murs extérieurs qui relèvent de professionnels qualifiés.